

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux  
Proposition d'aide pour la rénovation du gymnase  
du collège Albert CAMUS de SOUFFLENHEIM**

**Rapport n° CP/2019/258**

**Service gestionnaire :**  
J360 - Service du Sport

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens de Soufflenheim et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public".

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs une contribution financière pour la rénovation du gymnase de Soufflenheim.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Soufflenheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 7 février 2018.

Le Département n'a pas demandé aux Syndicats intercommunaux d'approuver les Contrats départementaux. Cela ne remet cependant pas en cause leur légitimité à solliciter une aide au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

Le projet concerne à la fois des équipements sportifs couverts et de plein air dont la modernisation va renforcer l'offre sportive à destination des collégiens et des associations.

## **1) Description du projet**

Le Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs est propriétaire d'un gymnase de type B (aire de jeu de la taille d'un terrain de basket-ball) construit en 1969 et d'installations sportives extérieures comprenant un terrain de football, une piste d'athlétisme en enrobé de 200 m, un sautoir en longueur et un plateau multisports en enrobé dédié à la pratique du basket-ball et du handball.

Ces installations sont contiguës au collège Albert Camus et constituent, de fait, les installations sportives « historiques » du collège.

Ce n'est qu'en 2008 que la commune de Soufflenheim a construit le Céram : un complexe sportif et culturel situé à 300 m du collège et qui a ouvert de nouvelles perspectives d'enseignement de l'EPS au collège.

Le Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs a programmé différents travaux intérieurs et extérieurs phasés sur trois années (2018 à 2020).

Lors de la co-construction dans le cadre du Contrat départemental, la liste initiale de travaux a été notablement enrichie ce qui permettra de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les enseignants d'EPS du collège.

Le détail des différentes interventions est le suivant :

- remplacement du revêtement de sol sportif ;
- remplacement des luminaires par des leds ;
- rénovation de la structure artificielle d'escalade ;
- rafraîchissement des murs intérieurs ;
- installation d'un rideau de séparation permettant de créer 2 véritables espaces de travail
- acquisition de matériel ;
- remplacement des panneaux de basket-ball
- remise en état du terrain de football en herbe
- installation d'un éclairage du terrain de football contiguë au gymnase.

## 2) Coût du projet et plan de financement

Le coût de ce projet s'élève à 94 000 € HT :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements confirmés)</b>	
Remplacement du revêtement de sol du gymnase	45 423 €	Autofinancement Syndicat du collège	71 200 €
Remplacement des luminaires intérieurs du gymnase	9 824 €	Cercle Culturel Sportif Aloysia	4 000 €
Remplacement des prises du mur d'escalade	1 102 €	Département du Bas-Rhin	18 800 €
Remise en peinture intérieur (partiel)	5 031 €		
Acquisition de poteaux et de filets de badminton	706 €		
Installation d'un rideau de séparation	13 171 €		
Acquisition différents matériels sportifs	2 946 €		
Remise en état du terrain de football	663 €		
Remplacement des deux paniers de basket	8 614 €		
Installation d'un éclairage au terrain de football	6 520 €		
<b>TOTAL</b>	<b>94 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 000 €</b>

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Syndicat intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 18 800 €, soit 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 94 000 € HT.

## 3) Les engagements réciproques des différents partenaires au projet

Le Syndicat Intercommunal du collège s'engage à réaliser l'ensemble des travaux décrits ci-dessus et à garantir au collège Albert Camus l'accès au gymnase ainsi qu'aux espaces extérieurs afin de répondre aux besoins identifiés par le collège Albert Camus pour l'enseignement de l'EPS, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et pour la section sportive scolaire football.

Pour sa part, la Commune de Soufflenheim s'engage à mettre les espaces sportifs et culturels du complexe « le Céram » à disposition du collège Albert Camus.

A l'issue des travaux, les conditions d'enseignement de l'EPS seront significativement améliorées et la section sportive scolaire football pourra fonctionner dans de meilleures conditions.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	78 534 608,00 €	18 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*- dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, du principe du soutien du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens de Soufflenheim s'appuyant sur la rénovation du gymnase de Soufflenheim ;*

*- dans le cadre de ses compétences, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs et la commune de Soufflenheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;*

*- d'attribuer une subvention d'investissement de 18 800 € au Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs situés à Soufflenheim à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Syndicat Intercommunal du collège Albert Camus de Soufflenheim, la commune de Soufflenheim*

*et Environs et l'établissement public local d'enseignement du collège Albert Camus de Soufflenheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY